

# Dossier de presse

*Saint-Nazaire, le 7 octobre 2020*

## **Saint-Nazaire : objectif ville du vélo**

Lors du précédent mandat, la Ville de Saint-Nazaire comme l'Agglomération se sont clairement engagées à développer plus fortement les actions en faveur du vélo afin de favoriser l'utilisation de ce mode de déplacement encore trop peu développé sur le territoire.

En cohérence avec la « politique vélo » déployée par l'Agglomération, la Ville de Saint-Nazaire a mené en 2016 et 2017 une concertation qui a permis aux habitant·es de formuler plus de 600 contributions destinées à l'élaboration d'un plan vélo à l'échelle de la ville. Un plan conçu autant avec l'objectif de répondre aux attentes de celles et ceux qui, déjà convaincus, utilisent régulièrement le vélo, qu'avec la volonté de promouvoir et de favoriser l'usage du vélo auprès de l'ensemble de la population.

Depuis, de nombreuses réalisations ont été mises en œuvre et l'usage du vélo a pris de l'ampleur et est partout visible dans l'espace public. La nécessaire transition écologique et énergétique, tout comme la récente crise sanitaire ont amenées chacun·e d'entre nous à porter un nouveau regard sur le sujet de la mobilité. La Ville de Saint-Nazaire a ainsi mis en place plusieurs expérimentations tactiques qui lui ont permis d'enrichir ces éléments d'appréciation. Ces expérimentations prendront fin courant novembre.



### **CONTACT PRESSE**

**Ameline Vivier**

*Service presse*

*Ville de Saint-Nazaire et CARENE*

**T 02 40 00 41 97**

**P 07 86 39 85 03**

[viviera@agglo-carene.fr](mailto:viviera@agglo-carene.fr)



## Dossier de presse

Déplacement, nouvelles mobilités, transition écologique, stationnement dans l'espace public et en ouvrage, relations entre les quartiers, entre ces quartiers et le centre-ville, hiérarchisation claire des voies, définition des circuits de transit, des pôles de destination et d'attractivité dans la ville, autant de sujets essentiels dans une ville attractive et en plein développement qu'il est nécessaire d'aborder dans le cadre d'une réflexion globale sur les questions de mobilités. À cette fin, des études circulation et stationnement à grande échelle seront réalisées de manière à accompagner ce processus.

Le franchissement d'une nouvelle étape réellement utile au changement des pratiques de mobilité suppose d'engager des aménagements urbains et paysagers conséquents et structurants, notamment sur les grands axes qui constituent des maillons essentiels de la politique globale des déplacements.

En application de la Charte de gouvernance locale récemment adoptée en Conseil municipal, la Ville de Saint-Nazaire va donc engager une démarche de « délibération cadre » sur les questions des mobilités afin que Saint-Nazaire devienne non pas une ville avec des vélos mais véritablement une ville du vélo.

### **Le vélo en chiffres**

#### ***A Saint-Nazaire***

**84** km de linéaires cyclables.

**8** parcs vélos gratuits.

**34** km de voirie en zone apaisée (zone 30, zone 20 ou zone piétonne).

**3,5** km de bandes ou pistes cyclables créées en 2019

**7** km d'aménagement cyclable requalifiés en 2020 (remplacement de marquage par bande ou piste cyclable ou chaucidou).

**40%** des déplacements de moins de 1km sont réalisés en voiture

#### ***Sur le territoire de la CARENE***

**2 060** vélos à assistance électrique vélycéo en location.

**80** vélos classiques en location.

**230** km d'itinéraires cyclables sur le territoire de la CARENE.

Plus de **2,5** Md'€ investis tous les ans pour le développement des pistes cyclables dans le cadre du PDU (Plan de déplacements urbains).

### Saint-Nazaire passe à la vitesse supérieure en matière de mobilité

Aux termes de son Projet Stratégique 2016-2024, la Ville de Saint Nazaire a souhaité poursuivre ses investissements et élaborer un plan vélo visant à améliorer les aménagements existants, à développer de nouveaux itinéraires cyclables, notamment en reliant le centre-ville aux centres bourgs, à apaiser la circulation en centre-ville et à promouvoir l'usage du vélo.

Une large concertation a été lancée en juin 2016, associant les Nazairien·nes, usagers du vélo et associations locales, à la construction du plan vélo de la Ville de Saint-Nazaire.

Cette concertation a été une première sur le plan national car elle a porté non pas uniquement sur des aménagements précis, des itinéraires identifiés ou bien sur un secteur géographique limité, mais au contraire sur l'ensemble de la « politique vélo » de la Ville.

Depuis, de nombreuses réalisations ont été menées. Des expérimentations sur des axes majeurs et structurants de la ville ont également permis de recueillir des informations riches d'enseignement en matière d'expérience utilisateur·trice.

La nouvelle équipe municipale estime qu'il est désormais temps de dépasser le cadre de l'expérimentation pour franchir une nouvelle étape en matière de mobilité à Saint-Nazaire.

#### Dépasser le cadre de l'expérimentation pour accélérer la mobilité

Dans la suite logique de sa stratégie de renforcement de la place du vélo, la Ville de Saint-Nazaire a ouvert au printemps 2020 deux espaces d'expérimentation permettant la création de voies réservées aux vélos sur les chaussées existantes, en complément des travaux engagés lors du précédent mandat dans le cadre du « Plan vélo » qui se traduit actuellement par des travaux conséquents, notamment sur le boulevard Paul-Leferme.

- **L'expérimentation mise en place sur la route de la Côte d'amour** a permis de constater les potentialités d'accueil de ce boulevard pour l'ensemble des types de mobilités dans le cadre de l'extension programmée du réseau Hélyce. Elle a aussi montré l'importance d'un aménagement structurant permettant de mieux définir les places de chacun de ces modes de déplacement et le besoin de créer des voies qualitatives et sécurisées afin de renforcer la pratique effective et durable du vélo. Un renforcement notamment des déplacements domicile-travail grâce au potentiel de l'usage du vélo électrique que les aménagements temporaires liés à l'expérimentation ne sont pas suffisamment en mesure de garantir.

## Dossier de presse

- **L'expérimentation du front de mer** a, elle, permis de constater l'importance du double flux de circulation automobile sur cet espace, pour préserver l'attractivité des centralités commerciales que constituent le quartier de Sautron et la place du Commando, pour éviter les congestions automobiles et les reports massifs de circulations. Elle a aussi souligné le besoin d'un espace vélo bien séparé des flux de voitures dans cet espace largement destiné à la pratique familiale et loisir du vélo que, là encore, les aménagements temporaires liés à l'expérimentation ne sont pas en mesure de garantir.

Ces deux expérimentations ont permis de recueillir des données très importantes pour la suite, même si elles se sont déroulées dans un contexte rendu difficile par les travaux conséquents sur le carrefour de la Vecquerie. Par ailleurs, le temps nécessaire pour assurer le réglage et la meilleure synchronisation possible des feux de circulation, afin de fluidifier les temps d'attente et d'écoulement, a pu être un frein pour l'appropriation de l'aménagement par les cyclistes.

Les aménagements mis en œuvre dans ce cadre expérimental ne peuvent pas permettre à la Ville de Saint-Nazaire de tirer aujourd'hui plus d'enseignements. La Ville de Saint-Nazaire a donc décidé de suspendre et de dépasser le cadre de cette expérimentation, d'autant que les travaux sur le secteur de la Vecquerie vont se poursuivre pour permettre le raccordement du câble d'alimentation du champ éolien. **Il sera donc mis un terme courant novembre, le temps de déposer les aménagements temporaires.**



# Dossier de presse

## Une délibération cadre sur les questions de mobilité

La nouvelle équipe municipale estime qu'il est désormais temps de dépasser le cadre de l'expérimentation pour franchir une nouvelle étape réellement utile au changement des pratiques qu'elle juge nécessaire d'aborder dans le cadre d'une réflexion globale sur les questions de mobilités.

En application de la Charte de gouvernance locale récemment adoptée en conseil municipal, la Ville de Saint-Nazaire va donc engager une démarche de « délibération cadre » sur les questions des mobilités. Elle sera soumise à un conseil municipal au second semestre 2022 et sera associée à un ambitieux plan d'investissement.

Cette délibération cadre s'appuiera sur des études de circulation et de stationnement à grande échelle qui permettront d'identifier les moyens de favoriser l'évolution des mobilités, de garantir les accessibilités dans la ville, de renforcer son unité et sa cohésion.

La délibération cadre sera conçue dans le cadre d'un Comité de suivi, installé au début de l'année 2021 associant, comme pour chaque démarche similaire, des élu·es, des associations, des partenaires institutionnels, des représentant·es des Conseils citoyens de quartiers, des représentant·es des Maisons de quartiers, des professionnel·les, des habitant·es tiré·es au sort. L'ensemble de ces participant·es, alimenté·es par ces études, permettront par leurs apports et leurs échanges d'enrichir la décision publique sur ces enjeux majeurs pour la ville, pour le confort des habitantes et des habitants.

## Un plan vélo élaboré avec la participation des habitant·es

En place depuis 2017, le plan vélo de la Ville de Saint-Nazaire avait notamment pour but de répondre aux engagements politiques de la majorité : l'amélioration de la place faite au vélo dans la ville et la possibilité de venir en centre-ville plus facilement ; ce qui a nécessité de réviser le plan de circulation, d'aménager des zones 30, de développer des accès sûrs et des stationnements pour les cyclistes. Il s'agit également de répondre aux ambitions du Plan de Déplacements Urbains qui prévoit notamment d'encourager, de sécuriser l'usage du vélo et de conforter la place du cycliste. Il s'agit enfin de compléter l'offre existante, y compris touristique et de l'améliorer notamment par la résorption des discontinuités.

Conçu en étroite relation avec les Nazairien·nes, utilisatrices et utilisateurs du vélo ou non, le Plan vélo a vocation à améliorer l'existant, à apporter des solutions pour faciliter et promouvoir le vélo comme loisir et dans les déplacements quotidiens (aller travailler, faire ses courses, se rendre à la plage...) et à imaginer de nouveaux itinéraires.

## Dossier de presse

Afin d'y contribuer les habitant·es ont eu la possibilité de s'exprimer lors de réunions publiques mais également par le biais de rendez-vous originaux : des balades à vélo dans le cadre des « Cycl'ateliers » et des ateliers de travail avec les « ateliers citoyens ».

Plus de 600 contributions ont été formulées au sujet des orientations stratégiques (itinéraires, services, emplacement de la signalétique, destinations à faire figurer...) mais aussi par le biais de solutions concrètes et très opérationnelles en matière d'aménagement (hauteur de panneaux, type de stationnement, circulation, voies étroites...).

### Un plan unique pour une action cohérente

Le développement de la pratique du vélo nécessite une mise en cohérence de l'ensemble des actions autour du vélo. En effet, il est primordial de permettre à chaque Nazairien·ne de pouvoir se déplacer à vélo sur l'ensemble du territoire de la commune. La première étape de cet objectif vise à relier les centre-bourgs (Méan/Penhoët, Immaculée et Saint-Marc-sur-Mer) au Centre-Ville. Le travail mené a permis d'acter les principes suivants :

- ✓ Acter des principes d'aménagements cyclables pour une meilleure lisibilité des itinéraires à l'échelle de la commune, en cohérence avec le schéma directeur CARENE des itinéraires cyclables structurants.
- ✓ Définir des itinéraires structurants et secondaires et résorber les ruptures actuelles.
- ✓ Augmenter le stationnement vélo et améliorer la sécurisation des sites.
- ✓ Améliorer et homogénéiser la signalisation verticale et horizontale, (le jalonnement, les plans, les marquages...).
- ✓ Promouvoir le vélo en lien avec le PDU de la CARENE.

Ce travail a été mené en étroite collaboration avec la CARENE afin que les aménagements réalisés permettent une mobilité au-delà du territoire de la Ville et des liaisons avec les Communes limitrophes.



### La Carene donne le rythme au peloton

La politique vélo de la CARENE, autorité organisatrice de la mobilité, s'articule autour de trois actions, avec des premières réalisations concrètes dès 2017 : la mise en place d'un service de location de vélo vélycéo, la réalisation d'un schéma directeur cyclable des itinéraires structurants, ainsi que des actions de communication ciblées sur les bonnes pratiques : la protection contre le vol, etc. Cette dynamique est complémentaire des politiques d'autres collectivités telles que les communes qui disposent de la compétence aménagement des pistes cyclables, et du Département et de la Région qui assurent la maîtrise d'ouvrage de grands itinéraires.

Une action concertée qui doit permettre d'atteindre l'objectif fixé par la CARENE dans son Plan de Déplacements Urbains.

#### Le vélo sur le territoire de l'Agglomération : le contre-la-montre

##### 2015 : le point de départ

Le recours au vélo par les particuliers dans le cadre de leurs déplacements sur le territoire était encore peu développé. Si ces derniers mois la situation a pu évoluer, les chiffres de l'Enquête Déplacement Grand Territoire, réalisée en 2015 en Loire Atlantique, étaient sans appel. A l'échelle de la CARENE (source : EDGT 44) :

- 2% de part modale pour le vélo / 71% pour la voiture.
- 40% des déplacements de moins d'1km sont réalisés en voiture.
- 70% des déplacements entre 1 et 3 km sont réalisés en voiture.

##### 2030 : l'objectif

- Diminuer la part modale de l'automobile individuelle à Saint-Nazaire de 71 à 63% à l'horizon 2030.
- Tripler l'usage du vélo pour atteindre 6% en 2030.



## Dossier de presse

### **Le vélo, un des leviers du Plan Climat Air Énergie Territorial**

Le PCAET fixe des objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et de production d'énergies renouvelables pour concilier développement et adaptation au changement climatique.

Il a été arrêté en conseil communautaire le 30 avril 2019.

Ses objectifs sont ambitieux :

- **25%** de réduction de la consommation énergétique de 2012 à 2030 en moyenne annuelle par habitant.
- **50%** de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2012 à 2030 en moyenne annuelle par habitant.
- **20%** de réduction des émissions d'Oxyde d'azote (polluant atmosphérique) de 2015 à 2020.
- **14%** de réduction des émissions de particules très fines de 2015 à 2020.
- **25%** d'énergie renouvelable dans le mix énergétique territorial de 2015 à 2030 (solaires photovoltaïque, réseaux de chaleur, bois énergie individuel, solaire thermique).

### **Un défi pour faire changer les comportements**

Pour tenir les objectifs de report de la voiture individuelle vers des modes alternatifs tels qu'inscrits dans le Plan de déplacements urbains, la CARENE a souhaité proposer des outils au service des entreprises, administrations mais aussi écoles pour les inciter à tester de nouveaux modes et changer les comportements de mobilité. C'est le défi mobilité, un outil ludique pour faire tester de nouveaux modes de déplacement, créer une dynamique mobilité en interne des établissements et valoriser les personnes qui quotidiennement utilisent des modes alternatifs. La première édition en 2019 a été un succès : 35 établissements se sont inscrits représentant 545 participant.es. Sur la période du défi : 50 700 km en modes alternatifs dont 9000 km réalisés par des personnes se déplaçant habituellement en voiture individuelle.

### **Promotion du vélo : la CARENE conseille et informe les habitant.es**

En complément du développement d'une offre des services et de la mise en place d'infrastructures, la CARENE développe différentes mesures pédagogiques sur le thème du vélo. Ainsi, en partenariat avec l'ADEME dans le cadre du programme Mobilité Durable, la CARENE a souhaité poursuivre la publication de documents pédagogiques, comme par exemple :

- La carte des itinéraires vélos, distribuée par les offices de tourisme et réactualisée tous les ans
- Le dépliant sur le respect des sas vélos.
- Le dépliant « Bien attacher son vélo ».

## Dossier de presse

### **Une politique vélo reconnue au niveau national**

La CARENE fait partie des 103 collectivités pour l'appel à projets « vélo et territoires » lancé en 2019 par le gouvernement et l'ADEME. C'est une reconnaissance de la politique vélo mise en œuvre. Elle s'accompagne d'une aide financière de 85 000 €.

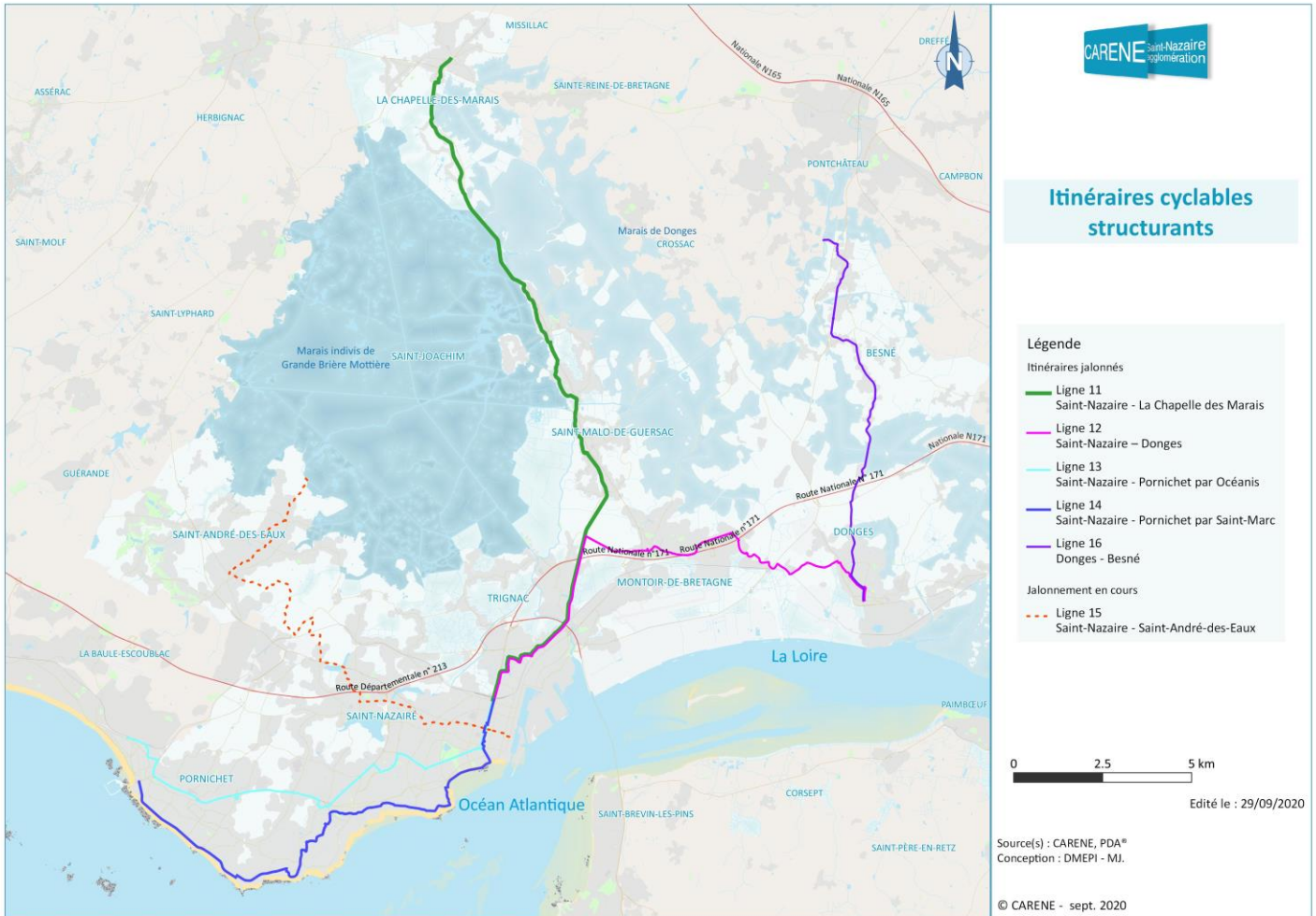
### **Des itinéraires cyclables structurants à l'échelle de l'agglomération**

Un schéma directeur de l'agglomération est en cours de réalisation. Il vise à identifier des grands itinéraires à vocation intercommunale et à assurer à terme leur jalonnement. L'objectif est de s'inscrire en cohérence avec les schémas vélos des intercommunalités voisines. (L'identification d'un « Tour de Brière » est un bon exemple de réalisation à venir) et avec les grands itinéraires portés par le Département (Vélocéan) et la Région (Loire à Vélo). Il s'agit, ainsi, d'assurer une meilleure lisibilité de ces itinéraires pour l'utilisateur, le résident ou le touriste.



# Dossier de presse

## Les six itinéraires vélo qui permettent d'assurer le maillage entre les communes de l'agglomération de Saint-Nazaire



## Dossier de presse

### Un fonds de concours pour accompagner les communes de l'agglomération

La CARENE accompagne les communes par un fonds de concours doté de 1,6 M€ sur l'année 2020, avec notamment :

- Saint-Nazaire : 0,664 M€ pour les aménagements de Bougainville, Jules Guesde / Aristide Briand et itinéraire Saint-Marc.
- Saint-Joachim : 0,623 M€ pour les aménagement RD50 entre Aignac et Pendille.
- Pornichet : 0,198 M€ pour l'aménagement entre le giratoire de l'Hippodrome et la place du Midi, avenue de Rangrais, avenue de la Birgannerie, route de la Villès-Mahaud.
- Trignac : 0,132 M€ pour les pistes cyclables route de Penhoët et route des Grimaudières.
- La Chapelle-des-Marais : 0,058 M€ pour l'entrée Sud (RD50).

### La nouvelle Gare SNCF, le carrefour de l'intermodalité

La nouvelle Gare SNCF de Saint-Nazaire, totalement réaménagée et inaugurée en 2019 contribue déjà largement à faciliter l'intermodalité sur l'agglomération. Connectée à un pôle d'échange multimodal (bus, cars et vélos), elle offre aussi un accès direct à un parking de 330 places. Afin de favoriser l'usage du vélo un abri a été installé dès 2012, un deuxième a été mis en service en 2019 à l'occasion de l'ouverture au Nord de la Gare, et un troisième abri est en cours d'étude sur l'accès Est, en lien direct avec le boulevard de l'Atlantique.

### Vélycéo une offre plébiscitée pour favoriser des déplacements plus économiques

Lancée en avril 2017 par la CARENE et opérée par la Stran, l'offre Vélycéo a permis à un grand nombre d'habitant·es de l'Agglomération de tester le vélo à assistance électrique, sa souplesse et son efficacité pour, peut-être, s'équiper personnellement par la suite. Le vélo à assistance électrique permet d'effectuer des distances plus longues sans effort. Par ailleurs, sa vitesse maximale de 25km/h constitue une alternative crédible pour des trajets entre 5 et 10 km et une solution adaptée pour des petits trajets en ville ou du déplacement domicile travail de courte distance.

Vélycéo est un argument supplémentaire déployé par l'Agglomération pour convaincre les automobilistes de laisser un peu plus souvent leur voiture au garage... voire de se passer d'une deuxième voiture. Au niveau national, selon une étude de l'ADEME, une tendance s'amorce : 15% des locataires se sont séparés d'une voiture, 7% ont renoncé à l'achat d'une voiture.

Le succès est au rendez-vous : au 1<sup>er</sup> octobre 2020, 2 140 Vélycéo étaient en circulation sur le territoire dont 2060 à assistance électrique.

## Dossier de presse



### Un nouveau service de location libre-service pour le printemps

Au printemps prochain et en complément de l'offre Vélyceo de location longue et courte durée, la CARENE va proposer un nouveau système ergonomique et simple pour l'utilisateur avec des vélos à assistance électrique sous la marque « vélyceo libre-service ». Sa gestion, sa commercialisation et sa promotion sont confiées à la STRAN dans une logique de « bouquet de mobilité »

L'objectif de cette nouvelle offre est de répondre à une demande occasionnelle (visiteurs et touristes) avec plusieurs points d'entrée sur le territoire et ce dans une logique d'intermodalité train + voiture et vélo + voiture.

Cinq stations pilotes seront implantées dans un premier temps, soit un total d'une cinquantaine de vélos :

- Gare de Saint-Nazaire,
- Gare de Pornichet,
- Base sous-marine à Saint-Nazaire,
- Site de Rozé à Saint-Malo-de-Guersac,
- Place du 8 mai à Pornichet.

En cohérence avec la gamme tarifaire du service vélyceo en courte durée, proposant actuellement un service de 15 € par jour pour la location d'un vélo à assistance électrique, il est proposé un tarif de 1,50 € TTC par heure.

### La mobilité comme atout touristique

Aujourd'hui, Saint-Nazaire et son agglomération offrent de nombreux services à la mobilité (transports en commun, location de vélo, stationnement) pour répondre aux besoins des résidents à l'année. Demain, la collectivité ira plus loin pour prendre en compte la mobilité touristique et balnéaire et s'adapter en période estivale, en complément des grands itinéraires cyclables (Loire à

Vélo, Vélocéan) et de randonnée pédestre (sentier littoral, GR 34...) existants.

## Dossier de presse

### **A vélo, la Brière se découvre en douceur**

L'Agglomération de Saint-Nazaire réfléchit actuellement à la manière de faire du vélo un outil de découverte harmonieuse et durable de La Brière, ce poumon vert finalement mal connu des habitant·es et des visiteuses et visiteurs. Son objectif : en faciliter l'accès pour permettre à chacun·e de mieux appréhender ce territoire complexe, comprendre son fonctionnement et se faire l'actrice ou l'acteur de sa préservation.

Le Port de Rozé, récemment aménagé sera le lien idéal entre l'estuaire de la Loire, le Brivet et la Brière des îles, dont l'île de Fedrun. Un parcours facilement et logiquement connectable à de grands itinéraires déjà éprouvés et sécurisés comme la Loire à vélo ou Vélodyssée. Les premiers coups de pédales pourraient être donnés dès 2023 et l'ensemble du parcours terminé vers 2026. Océan et marais n'auront jamais été aussi proches !

### **Coup de pouce financier aux agent·es qui optent pour le vélo**

Si les agent·es de la CARENE choisissent de venir travailler à vélo, ils ont la possibilité de solliciter une indemnité kilométrique vélo versée par la collectivité.

Le montant de cette indemnité est fixé à 0.25 € par kilomètre parcouru dans la limite de 150 € par an. Cet engagement est annuel et n'est pas cumulable avec la location de vélo. En effet, si elle ou lui loue un Vélycéo, il est encore plus intéressant de bénéficier des 50% de prise en charge transport.

### Le vélo à Saint-Nazaire et dans l'agglomération : c'est déjà une réalité !

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE mènent une politique vélo ambitieuse sur le territoire. Il s'agit d'améliorer les aménagements existants, de développer de nouveaux itinéraires cyclables (relier notamment le centre-ville aux centres-bourgs des autres communes), d'apaiser la circulation en centre-ville et de promouvoir l'usage du vélo.

#### De très nombreuses actions déjà réalisées :

- L'autorisation des vélos de circuler sur les couloirs de bus sur l'avenue de la République et l'aménagement des accès et sorties de couloirs.
- La mise en place des « cédez le passage » aux carrefours à feux sur le centre-ville et sa généralisation sur l'ensemble de la ville.
- Les marquages au sol tout le long du front de mer.
- La création/ aménagement de pistes et bandes cyclables, près de 3,5 km à Saint-Nazaire en plus en 2019.
- L'entretien des grands itinéraires cyclables : Loire à vélo, Vélocéan, itinéraire de Rozé à Méan.
- L'organisation d'événements : La fête du vélo et de la rando en juillet 2019, le Défi mobilité pour les écoles et entreprises, des ciné-débats (grand succès du documentaire « Why we cycle » diffusé en novembre 2019), etc.
- Le succès de la location de vélos longue mais aussi courte durée lancé il y a 3 ans. Mais aussi la location de vélos classiques, triporteurs, vélo-cargo... et bientôt le lancement de l'offre vélo en libre-service.
- L'expérimentation d'un service de [vélos libre-service de la SNCF](#), en 2018 -2019. 45 vélos (en boucle fermée) étaient disponibles à la sortie de la gare de Saint-Nazaire, celle de Pornichet et à la base sous-marine de Saint-Nazaire.

#### Une visibilité renforcée des bandes cyclables

Afin d'améliorer la visibilité des itinéraires cyclables et la sécurité des cyclistes, la Ville de Saint-Nazaire réalise des marquages de couleur rouge sur ses bandes cyclables. Dès qu'un aménagement de la voirie est réalisé et une bande cyclable créée, celle-ci est peinte en rouge.

## Dossier de presse

### **De nouveaux itinéraires vélo opérationnels**

La Ville de Saint Nazaire et la CARENE ont finalisé l'itinéraire de Saint Marc en réalisant le dernier tronçon permettant de relier le bois de Porcé aux jardins d'Océanis. Le deuxième itinéraire reliant le centre-ville au Quartier de l'Immaculée a également été réalisé. La Ville a, à cette occasion, amélioré le cadre de vie et le partage de l'espace public en requalifiant les rues Guesde et Briand et en rénovant les rues Jodelle et Daurat. Ainsi, la ville a vu naître son vrai premier Chaucidou sur la route des Quebrais avec également l'amélioration des cheminements piétons sur cet axe. Quant au troisième itinéraire reliant le centre-ville au Quartier de Méan Penhoët, des bandes et des pistes cyclables bidirectionnelles ont été réalisées cet été sur les boulevards Le Ferme et Légion d'honneur.

#### **Chaucidou, kézako ?**

Le « chaucidou » qui signifie « chaussée à circulation douce » est une voie sans marquage axial et dont les lignes de rive sont rapprochées. Les cyclistes circulent sur les côtés et les voitures sur la voie centrale. En cas de croisement, les voitures sont autorisées à déborder sur la bande cyclable, en vérifiant auparavant l'absence de vélos et à défaut, en ralentissant.